

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2023 modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 visant à modifier l'heure et les dates de fermeture des parcs de planche à roulettes et à prévoir les heures de fermeture des pistes à rouleaux (pumptrack)

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 5 septembre 2023;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 5 septembre 2023, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le < **2023**, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement général numéro 0047-2007 est modifié, en remplaçant le texte du paragraphe 4° de l'article 130, intitulé « Fermeture du Skatepark », par le suivant :

« 4° Fermeture des parcs de planche à roulettes et des pistes à rouleaux (pumptrack) :

Il est interdit, à toute personne, de se trouver, de fréquenter ou de visiter un parc de planche à roulettes ou une piste à rouleaux entre 22 heures et 6 heures chaque jour sauf lorsque se déroule un événement ou une activité sportive organisée autorisée par l'autorité compétente ou le conseil municipal.

Il est interdit, à toute personne, de se trouver, de fréquenter ou de visiter un parc de planche à roulettes en tout temps lors de la période hivernale, soit du 15 décembre au 1^{er} avril.

De façon particulière, à l'exception des étudiants inscrits à l'école Joseph-Hermas Leclerc et à l'école des Bâtisseurs, il est interdit de se trouver dans le parc de planche à roulettes et la piste à rouleaux située sur le terrain de l'école, et ce, du lundi au vendredi de 11 h 30 à 13 h durant les journées de cours prévues au calendrier scolaire de l'établissement. »

3. Le règlement général numéro 0047-2007 n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe